



**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
SUR LE CHEMIN DES DARBELETS**

**COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER
HAUTE-SAVOIE**

N° 2024-33

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « MONT-BLANC MATERIAUX – 152 Route de Sallanches – 74120 DEMI-QUARTIER » en date du 9 avril 2024 afin de réglementer la circulation sur le Chemin des Darbelets depuis la Route des Chozeaux jusqu'au Chemin du Replat pour lui permettre de procéder aux travaux de renouvellement de l'adduction et d'une canalisation AEP Réservoir du Crompt ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1^{er} :

Dans la période comprise entre le 13 mai 2024 et le 12 juillet 2024 inclus, de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 du lundi au samedi, la circulation sera **rigoureusement interdite** sur le chemin des Darbelets, depuis le numéro de voirie n° 114 jusqu'au carrefour formé par le chemin des Darbelets et le chemin du Replat, **sauf** aux véhicules de secours, aux alpagistes et aux riverains.

Article 2 :

Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par l'entreprise « Mont-Blanc Matériaux ».**

Article 3 :

Le présent arrêté sera **affiché sur place par l'entreprise « Mont-Blanc Matériaux ».**

Article 4 :

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté qui sera publié électroniquement à la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, aux services techniques de la commune, au SIABS, à la société « Mont-Blanc Matériaux », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 15 avril 2024.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 16/04/2024

Télétransmis Sous-préfecture le 16/04/2024


Le Maire,

Stéphane ALLARD